



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

COMMUNAUTE DE COMMUNES ALTITUDE 800

DOCUMENT ARRETE

5. Annexes

5.2 Annexes sanitaires

5.2.1 Notice des réseaux et déchets

Pièce n°5.2.1

Élaboration prescrite le 04/06/2018

Dossier arrêté le 15/07/2024

PLUi approuvé le

Vu pour rester annexé à la délibération du
Conseil Communautaire du 15/07/2024

LES DÉCHETS MÉNAGERS SUR LA CCA800

Source : <https://cca800.fr/>
<https://smcom.fr/>

La compétence "déchets" est gérée par la Communauté de Communes Altitude 800. La collecte des ordures ménagères ainsi que les déchèteries sont gérés par le SMCOM.

Les ordures ménagères non recyclable sont collectées en portes à portes tous les 15 jours environ. Les déchets recyclables (emballages) sont collectés en portes à portes tous les 15 jours, avec une semaine de décalage avec les ordures non recyclables. Une collecte hebdomadaire est possible pour les gros producteurs, avec un abonnement spécifique.

Voir guide de tri page suivante.

Au niveau déchèterie, le SMCOM gère 5 points d'apport, dont un situé sur Levier. Ce site est ouvert 3 jours par semaine (3 demi-journées en hiver et 4 demi-journées en été).

Une filière Réemploi est mise en place dans les 5 déchèteries du SMCOM. Il est possible d'y déposer les objets qui fonctionnent encore, ils seront alors récupérés par des associations locales.

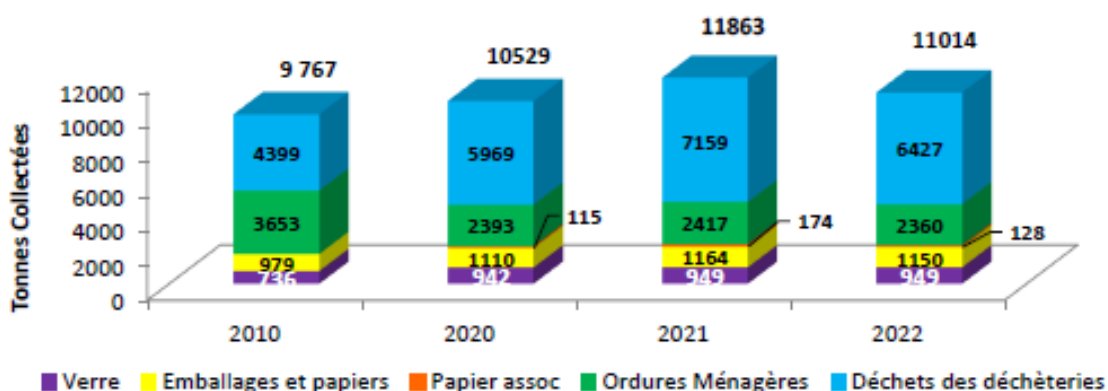
Les déchets acceptés en déchetterie sont :

- Ampoules, néons, batteries, cartouches d'encre, déchets électroniques, piles
- Bois, cartons, déchets verts, palettes en bois
- Textiles, linges et chaussures à mettre en sac fermé de 30 L
- Capsules Nespresso,
- Déchets dangereux,
- Huisseries, métaux, mobilier, non valorisables, plâtres
- Incinérables, plastiques souples,
- Pneus (8 par foyer et par an), roues,

Les déchets refusés en déchetterie sont :

- Les ordures ménagères : collecte dans les bacs à ordures ménagères,
- Les médicaments : retour en pharmacie,
- Les déchets d'activités de soins à risque infectieux (DASRI : aiguilles, seringues ...) : retour dans les pharmacies partenaires,
- Les pneus agricoles et de poids lourds : retour vers un professionnel,
- Les déchets d'amiante : Des collectes événementielles sont mises en place pour les particuliers pour l'amiante lié (= non friable). Pour l'amiante friable, il est nécessaire de contacter une entreprise spécialisée.
- Les bouteilles de gaz : retour en magasin (consignes).

EVOLUTION EN POIDS DES DECHETS COLLECTES DE 2010 A 2022 sur le SMCOM



MÉMO TRI



Bac / conteneur

JAUNE

✓ En vrac, sans sac

✓ Emballages vidés

✓ Inutile de laver

✓ Ne pas imbriquer



Dès 2020 :
LE TRI S'AGRANDIT !



Vous pouvez désormais déposer tous les emballages dans le bac/conteneur jaune.

EMBALLAGES EN PLASTIQUE

NOUVEAU



Sacs, sachets, films



Barquettes



Pots, tubes

NOUVEAU



Bouteilles & flacons

EMBALLAGES EN MÉTAL



Bouteilles • Aérosols alimentaires / d'hygiène • Conserves • Canettes

EMBALLAGES EN CARTON



Cartonnettes • Briques alimentaires

TOUS LES PAPIERS



Journaux, publicités, enveloppes...



Bac à

ORDURES MÉNAGÈRES

✓ En sac



OBJETS en plastique



Lingettes • Couches



Restes alimentaires
(à composter si possible)



Litière d'animaux



Borne à

VERRE



Bouteilles



Pots, bocaux

✓ Contenant vide

✓ Sans bouchon



Borne à

TEXTILES

✓ MÊME USÉS !

✓ En sac de 30L max

✓ Articles secs et lavés

– Articles souillés
(peinture, graisse...)



Textiles, linges
Chaussures
Maroquinerie



Dépôt en

MAGASIN

ou en déchèterie



Ampoules, néons
Piles, batteries
Petits appareils électriques
(...)

Les ordures ménagères collectées en bac à couvercle vert sont acheminées jusqu'à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Pontarlier pour y être incinérées. Les ordures ménagères incinérées produisent de la chaleur qui alimente un réseau de chauffage urbain sur la ville de Pontarlier.

Les emballages et les papiers collectés en bac à couvercle jaune sont transportés au centre de tri de PREVAL à PONTARLIER (25). Le centre de tri est exploité par SUEZ.

Les emballages et papiers collectés sont ensuite triés manuellement en fonction de leur composition, ils sont ensuite compactés en balles puis livrés aux filières de recyclage suivantes :

Les emballages en plastique sont repris par Valorplast :

- Les films sont valorisés par SIRPLAST (Portugal)
- Les plastiques rigides sont surtriés à Mendes (48) avant d'être valorisés, en fonction du type de plastiques dans différentes usines du quart nord-est de la France

REVIPAC organise la reprise et la valorisation des briques cartons qui sont valorisées chez Lucart (88) et des cartons qui eux sont valorisés chez Gemdoub(25).

L'aluminium est repris par REGEAL AFFIMET (60). L'acier est repris par ARCELOR MITTAL (59).

Les Journaux, Revues et Magazines et le Gros de Magasin sont vendus respectivement à la papeterie NORSKE SKOG de Golbey (88) et à GEM DOUBS (25).

Les refus de tri sont valorisés sous forme énergétique à l'UVE de PREVAL à PONTARLIER se trouvant sur le même site que le centre de tri.

Ces entreprises s'engagent à traiter les emballages et papiers en conformité avec la législation en vigueur, après avoir obtenu les autorisations nécessaires.

Le verre collecté sur les points d'apport est acheminé chez SOLOVER à Champforgeuil qui dispose d'un centre de traitement autorisé à traiter 180 000 tonnes/an. Le verre va subir une transformation en calcin avant d'être livré chez Saint-Gobain Emballages (71) pour être incorporé dans la fabrication de nouvelles bouteilles.

Au niveau des déchetteries, les filières de valorisation sont, par type déchet :

- 411 tonnes de **déchets non valorisables** ont été collectées en 2022 soit environ 20 kg/hab/an. Les Non Valorisables sont enfouis sur l'installation de stockage de déchets non dangereux de SUEZ située à Fontaine-les-Clerval (25).

- 1105 tonnes d'**incinérables** ont été collectées soit un peu plus de 53.5 kg/hab/an. Les déchets incinérables sont envoyés à l'unité de broyage de PREVAL à Pontarlier (25) où ils vont être broyés avant d'être incinérés à l'unité de valorisation énergétique des déchets à Pontarlier. Ces déchets en étant incinérés vont être valorisés en énergie.

- 525 tonnes de **bois** ont été collectées soit 25 kg/hab/an. Le bois est broyé à l'unité de broyage de PREVAL à Pontarlier (25) puis utilisé comme combustible par la papèterie de Golbey dans les Vosges.

- 288 tonnes de **métaux** ont été collectées soit près de 14 kg/hab/an. Les métaux sont recyclés par l'entreprise DERICHEBOURG basée à Franois (25) pour fabriquer de nouveaux objets métalliques.

- 1 344 tonnes de **gravats** ont été collectées soit 65 kg/hab/an. Les gravats sont envoyés en valorisation matière dans une installation de stockage de déchets inertes. Le prestataire est la Carrière de Chaffois (25).

- 185 tonnes de **cartons** ont été collectées soit 9 kg/hab/an. Les cartons sont recyclés en papèterie par GEM Doubs à Novillars (25).

- 1 092 tonnes de **végétaux** ont été collectées en 2022 soit 53 kg/hab/an. Cela représente une baisse de 28 % par rapport à 2021. Les végétaux ont été valorisés par la filière de co-compostage avec les agriculteurs du territoire.

- 159 tonnes de **plâtre** ont été collectées soit 8 kg/hab/an. Cela représente une baisse de 12 % par rapport à 2021. Le plâtre est recyclé à Rohr (67).

- La filière **DEA** a permis de valoriser 700 tonnes de meubles, ce qui représente environ 35 kg/hab. Cela représente une augmentation de 2 % par rapport à 2021.

L'EAU POTABLE SUR LA CCA800

Sources : ARS Bourgogne-Franche-Comté, Communes, Syndicats, DREAL
Bourgogne Franche Comté

➤ Gestion du réseau d'eau potable.

Actuellement, l'eau potable est gérée par plusieurs organismes, avec trois compétences distinctes : production de l'eau potable (captage + traitement de l'eau), transport depuis les captages vers les communes et distribution au niveau des villages. Le tableau ci-dessous résume les compétences pour les différents villages.

	Distribution	Transport	Production / ressource
Arc sous Montenot	Commune	Commune	Source Montorge (commune)
Bians les Usiers	Commune	SIE Bians les Usiers	Puits Champs du Vau (CCGP) Puits de contourde Bise (CCGP)
Evillers	Commune	SIE Bians les Usiers	Puits Champs du Vau (CCGP) Puits de contourde Bise (CCGP)
Goux les Usiers	Commune	SIE Bians les Usiers	Puits Champs du Vau (CCGP) Puits de contourde Bise (CCGP)
Gevresin	Commune	SIE plateau d'Amancey	Source tuffière (SIEHL)
Chapelle d'Huin	Commune	SIE Dommartin	Puits Dommartin 1 et 2 (CCGP)
Levier	Commune	SIE Dommartin	Puits Dommartin 1 et 2 (CCGP)
Septfontaines	Commune	SIE Dommartin	Puits Dommartin 1 et 2 (CCGP)
Villeneuve d'Amont	Commune	SIE Dommartin	Puits Dommartin 1 et 2 (CCGP)
Sombacour	Commune	commune	Source du Gros Rein (commune)
Villers sous Chalamont	Commune	commune	Source sous la Roche (commune)

Outre leur ressource propre, les communes de Sombacour et Villers-sous-Chalamont sont aussi raccordées sur les réseaux du SEBU et du SIED respectivement

Une étude est en cours pour le transfert de la compétence à la communauté de communes.

➤ Les ressources

Le tableau suivant présente l'ensemble des ressources actuelles et potentielles :

(source : Naldeo, Diagnostic et Schéma Directeur des réseaux d'Alimentation en Eau Potable - Phase 1 et 2, 22/11/2022)

Localisation	Nom	Origine eau	Situation administrative	Exploité	Volume autorisé DUP	Volume autorisé Loi sur l'eau	Limite étiage	Capacité équipements
Chapelle d'Huin	Puits de captage de Dommartin 1, 2 et 3 (CCGP)	Nappe de l'Arlier	Dommartin 1 improtégeable	Oui			NC	2 x160 m ³ /h
Levier			Dommartin 2 et 3 protégés par une DUP en date du 27/06/2016	Oui	Référence au volume autorisé Loi sur l'Eau	258 m ³ /h	NC	2x65 m ³ /h
Septfontaines				Oui			NC	2x200 m ³ /h
Villeneuve d'Amont				Oui				
Villers sous Chalamont			Captage de Sous la Roche	Ressource Karstique	Protégé par une DUP en date de 2011	Oui	Référence au volume autorisé Loi sur l'Eau	25 000 m ³ /an
Bians les Usiers	Puits de captage de Champ de Vau et Contour de Bise (CCGP)	Nappe de l'Arlier	Protégés par une DUP en date du 27/06/2016	Oui	Champ de Vau : 550 m ³ /j	40 m ³ /h	NC	1x40 m ³ /h et 1x60m ³ /h
Evillers					Contour de Bise : 850 m ³ /j	200 600 m ³ /an	NC	2x60 m ³ /h
Goux les Usiers								
Sombacour								
Sombacour	Source du Gros Rein	Ressource Karstique	Protégé par une DUP en date du 13/02/2019	Oui	Référence au volume autorisé Loi sur l'Eau	20 000 m ³ /an	0	
Gevresin	Puits de captage S1 et S3 Lods Source de la Tuffière Lods (SIEHL)	Nappe alluvionnaire de la Loue	Protégé par une DUP en date du 19/10/1998	Oui	S1 : 4000 m ³ /j S3 : 10000 m ³ /j		NC	2x215 m ³ /h 2x300 m ³ /h et 150 m ³ /h
Levier (Labergement du Navois)		Ressource Karstique	Protégé par une DUP en date du 23/10/2008	Oui	8000 m ³ /j		NC	
Arc sous Montenot	Source de Montorge	Ressource Karstique	Protégé par une DUP en date du 28/06/2004	Oui	100 m ³ /j		0	

Capacité ressources et équipements

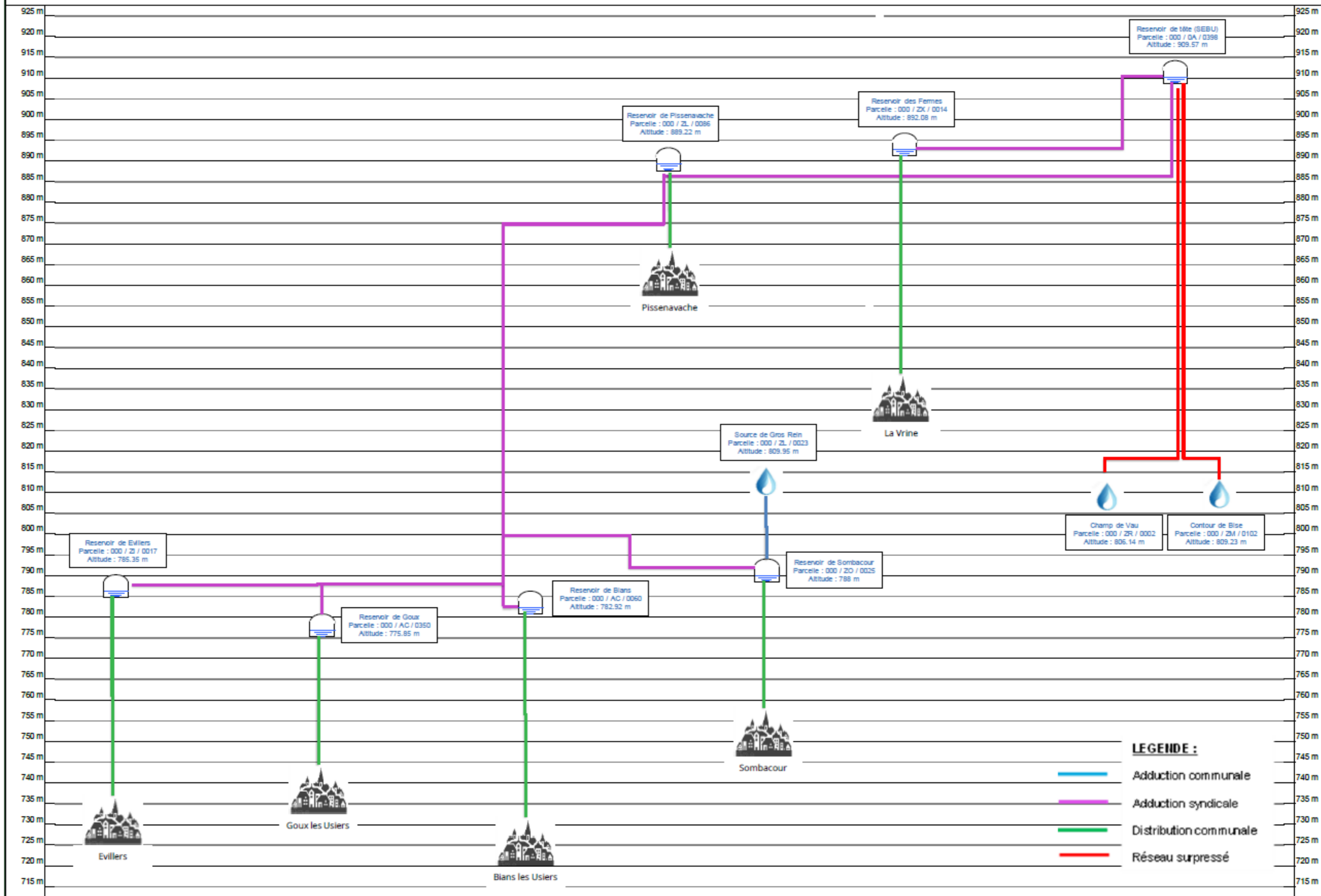
On notera que tous les captages ont une limite de prélèvement fixée par leur autorisation d'exploitation (déclaration d'utilité publique ou loi sur l'eau).

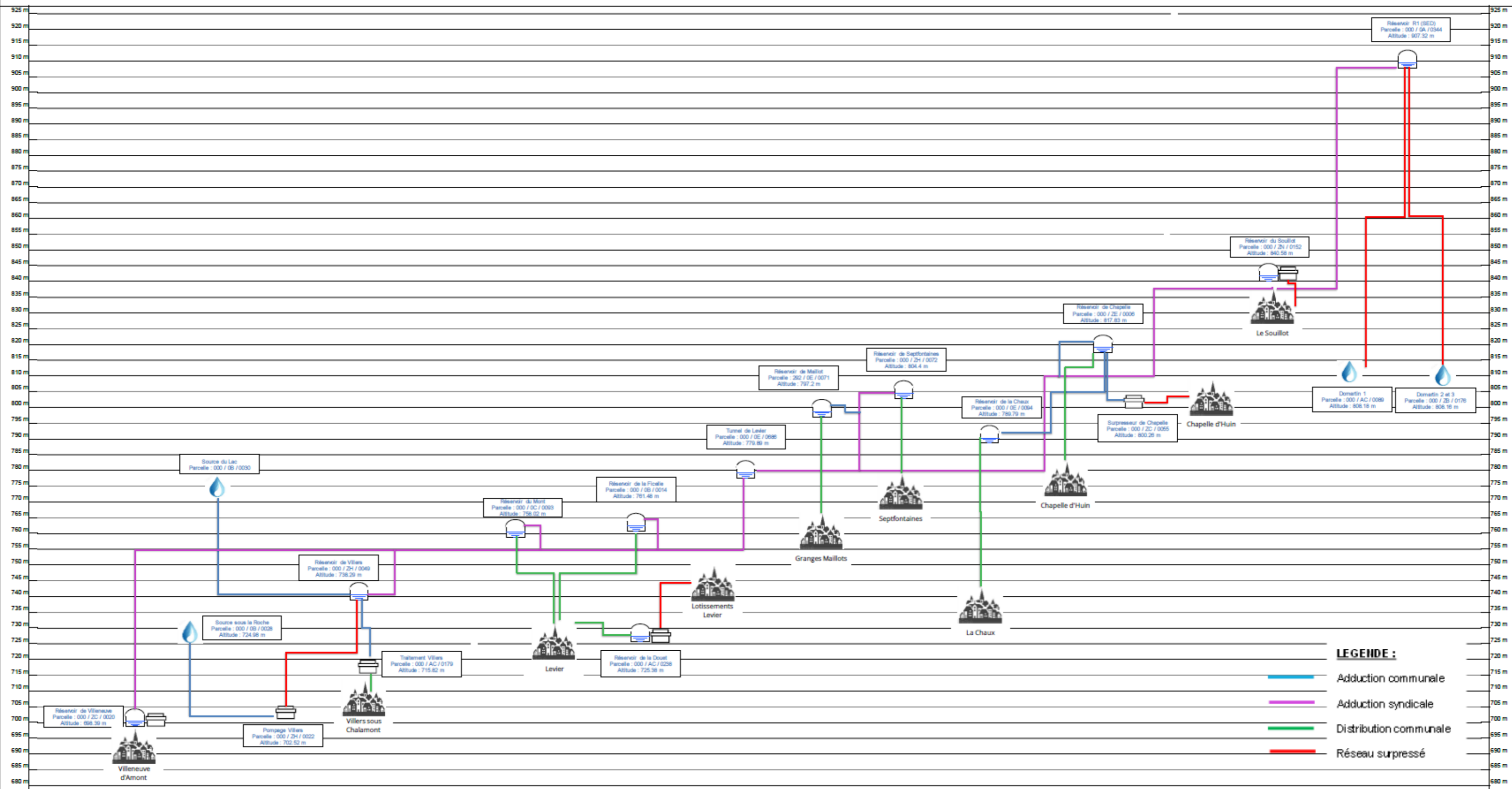
Le puits de Dommartin 1 n'est pas considéré comme protégeable et n'est utilisé que comme secours.

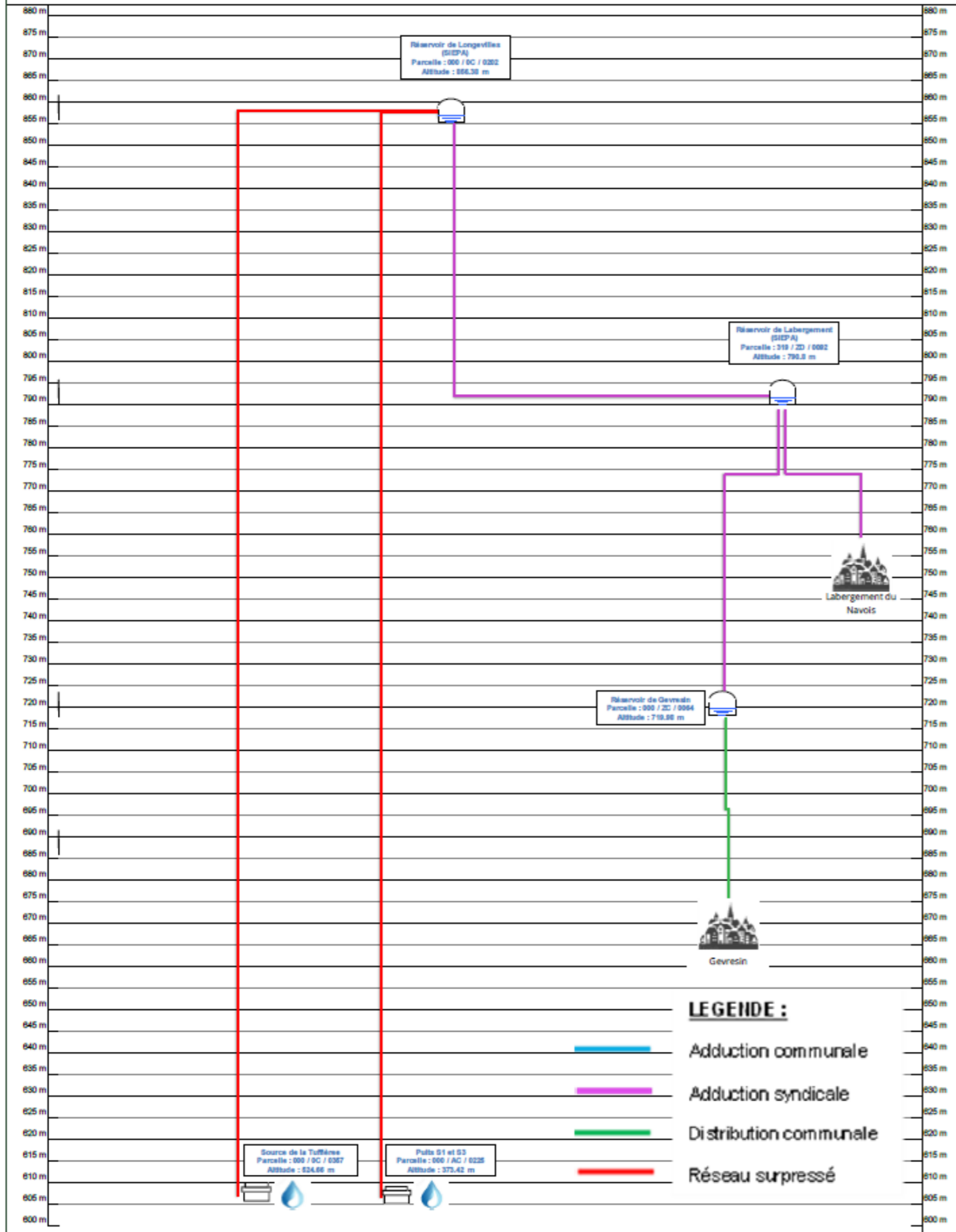
➤ Interconnexion de sécurité

De manière synthétique, l'intégralité des communes disposent d'une connexion avec un syndicat des eaux (SED, SEBU et SIEPA) hormis Arc sous Montenot.

Les schémas pages suivantes présentent les réseaux de distribution.







► Qualité des eaux distribuées.

Le tableau ci-dessous résume les taux d'analyses de qualité réalisées aux robinets *non conformes*.
(source : Naldeo, Diagnostic et Schéma Directeur des réseaux d'Alimentation en Eau Potable - Phase 1 et 2, 22/11/2022)

Commune	Référence de qualité				Limites de qualité			
	Microbiologie		Physico-chimie		Microbiologie		Physico-chimie	
	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Chapelle d'Huin	0 %	17 %	0%	0%	0%	0%		
Septfontaines	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
Levier	0%	11%	0%	2%	0%	0%		
Villeneuve d'Amont	33 %	0 %	0%	0%	0%	0%		
Villers sous Chalamont	0%	17%	18%	12%	0%	8%	0%	0%
Sombacour	13%	0%	15%	9%	0%	0%	0%	0%
Bians-les-Usiers	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
Goux-les-Usiers	0%	0%	5%	0%	13%	0%	0%	0%
Evillers	17%	0%	9%	0%	0%	0%	0%	0%
Gevresin	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
Labergement du Navois	0%	0%	0%	0%	0%	0%		
Arc-sous-Montenot	0%	0%	0%	5%	0%	0%	0%	0%

Concernant la commune de Villers sous Chalamont, alimentée en majorité par le captage de Sous la Roche, la désinfection est opérée par rayonnement UV et injection de chlore gazeux. Il apparait que les limites des paramètres de références de qualité, notamment la turbidité, sont régulièrement dépassés. Une électrovanne asservie à un turbidimètre est installée sur l'adduction du réservoir de tête.

Concernant la commune de Sombacour, alimentée pour partie par la source du Gros Rein, la désinfection est opérée par rayonnement UV sur la conduite de distribution du réservoir. Il apparait que les limites des paramètres de références de qualité, notamment la turbidité, sont régulièrement dépassés. Une électrovanne asservie à un turbidimètre est installée sur l'adduction du réservoir de tête.

► La consommation sur la CCA 80

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des besoins en eau en 2022 pour les différentes communes :
(source : Naldeo, Diagnostic et Schéma Directeur des réseaux d'Alimentation en Eau Potable - Phase 1 et 2, 22/11/2022)

ESTIMATION DES BESOINS MOYENS EN EAU														Rdt	POINTE
Commune	Service	PI et incendie	Volume facturé	Habitants	Domestique	Autre	Sous-comptage	Pertes	Sous-total besoins	Total Besoins Retenu					
	m³/an	m³/an	m³/an	2022	m³/an	m³/an	%	m³/an	m³/an	m³/an	m³/an	m³/j	%	m³/j	
Chapelle d'Huin	75	15	60 193	523	29 693	30 500	5,6%	3 371		63 654	64 000	175	94%	200	
Levier	243	54	147 807	2 202	93 807	54 000	0,7%	1 035	51 843	200 982	201 000	551	74%	882	
Septfontaines	45	16	74 614	370	15 414	59 200	1,4%	1 045	23 889	99 609	100 000	274	75%	400	
Villeneuve d'Amont	75	5	24 954	230	6 754	18 200	3,5%	873	10 206	36 114	37 000	101	69%	136	
Villers sous Chalamont	75	9	37 041	300	15 541	21 500	0,4%	130	7 714	44 969	45 000	123	82%	196	
Bians les Usiers	54	33	59 090	689	27 290	31 800	0,4%	207	14 473	73 857	74 000	203	80%	300	
Evillers	38	18	32 043	376	12 043	20 000	0,4%	112		32 211	33 000	90	94%	170	
Goux les Usiers	450	26	93 000	745	38 200	54 800	0,4%	326	25 161	118 963	119 000	326	78%	450	
Sombacour	450	32	39 297	631	26 297	13 000	0,4%	138	10 335	50 251	51 000	140	78%	183	
Gevresin	45	2	10 212	120	6 412	3 800	7,0%	715	1 819	12 793	13 000	36	80%	64	
Arc sous Montenot	90	13	18 697	204	8 197	10 500	7,7%	1 440	6 735	26 975	27 000	74	69%	96	
ENSEMBLE	1 640	223	596 948	6 390	279 648	317 300	3,3%	9 390	152 176	760 376	764 000	2 093	80%	2 981	
Total besoins											764 000	2 093	2 981		

Estimation des besoins en eaux actuels des communes de la CCA800

Les pertes sont estimées à partir des données des années précédentes en écartant les valeurs qui paraissent les moins pertinentes.

Les besoins de service sont des besoins liés à la structure des réseaux (réservoirs, désinfection, pompes...). Leur estimation est faite en considérant 15% du volume des réservoirs.

Le sous-comptage est lié au volume consommé et dépend de l'âge moyen du parc de compteurs.

➤ Évaluation des besoins futurs.

Le tableau ci-dessous présente l'estimation des besoins futurs en eau en 2042 pour les différentes communes :
(source : Naldeo, Diagnostic et Schéma Directeur des réseaux d'Alimentation en Eau Potable - Phase 1 et 2, 22/11/2022)

ESTIMATION DES BESOINS MOYENS EN EAU														Rdt	POINTE
Commune	Service	Pi et incendie	Volume facturé	Habitants	Domestique	Autre	Sous-comptage		Pertes	Sous-total besoins	Total Besoins Retenu				
	m³/an	m³/an	m³/an	Estimation	m³/an	m³/an	%	m³/an	m³/an	m³/an	m³/an	m³/j	%	m³/j	
Chapelle d'Huin	75	15	64 959	570	31 409	33 550	3,5%	2 274	8 736	76 058	77 000	211	85%	241	
Levier	243	54	182 334	3 000	122 934	59 400	3,5%	6 382	24 522	213 535	214 000	586	85%	939	
Septfontaines	45	16	47 359	420	17 239	30 120	3,5%	1 658	6 369	55 447	56 000	153	85%	224	
Villeneuve d'Amont	75	5	30 119	240	7 119	23 000	3,5%	1 054	4 051	35 304	36 000	99	85%	132	
Villers sous Chalamont	75	9	39 556	310	15 906	23 650	3,5%	1 384	5 320	46 344	47 000	129	85%	205	
Bians les Usiers	54	33	71 877	870	33 897	37 980	3,5%	2 516	9 667	84 146	85 000	233	85%	345	
Evillers	38	18	34 919	400	12 919	22 000	3,5%	1 222	4 696	40 893	41 000	112	85%	211	
Goux les Usiers	450	26	107 788	1 000	47 508	60 280	3,5%	3 773	14 497	126 533	127 000	348	85%	480	
Sombacour	450	32	46 766	800	32 466	14 300	3,5%	1 637	6 290	55 174	56 000	153	85%	201	
Gevresin	45	2	10 592	120	6 412	4 180	3,5%	371	1 425	12 434	13 000	36	85%	64	
Arc sous Montenot	90	13	21 426	250	9 876	11 550	3,5%	750	2 882	25 161	26 000	71	85%	92	
ENSEMBLE	1 640	223	657 693	7 980	337 683	320 010	3,5%	23 019	88 454	771 029	778 000	2 132	85%	3 042	
Total besoins											778 000	2 132		3 042	

Estimation des besoins en eaux de la CCA800 en 2042

L'augmentation de consommation est très limitée, avec un passage de 2093 à 2132 m³/j (2981 à 3042 m³/j en pointe). Cette hausse correspondra essentiellement à une augmentation de la population (passage de 6390 à 7980 habitants).

Pour le sous-comptage, il a été retenu un objectif d'âge moyen du parc de 10 ans, ce qui correspond à 3,5 % de sous-comptage.

Les pertes sont calculées indirectement à partir du rendement minimum cible futur de 85 %.

On notera que le schéma directeur a été réalisé avant l'adoption du SCOT. Les hausses de population avaient été estimées commune par commune, sans réflexion d'ensemble. Au final, la hausse de population prévue par le PLUi, soit 7 766 personnes en 2037 (environ 8 170 en 2042), est légèrement plus importante que celle prévue par le schéma directeur mais reste dans les capacités d'alimentation des différents captages (besoin en eau de 2 209 m³/j en 2042 d'après le PLUi contre 2132 m³/j dans le SDAEP).

Bilan Pointe 2042 par ressources

Les consommations de pointes ont été déterminés grâce aux données de télégestions du SED, du SEBU et du SIEPA. Pour Arc sous Montenot, un coefficient de 1.4 a été appliqué à la consommation moyenne. Ce coefficient correspond au coefficient de pointe observé sur les communes du SEBU et du SED en 2022. (Données connues).

Commune	BILAN MOYEN 2042											
	Bilan communes				Bilan Syndicat							
	Limite de prélèvement (DUP ou loi sur l'eau)	Volume réelement prélevé	Besoin Moyen 2042	Bilan ressource 2022	Limite de prélèvement (DUP ou loi sur l'eau)	Capacité (Equipements)	Consommation CCA800 - Syndicat		Consommation totale Syndicat	Bilan réglementaire	Bilan / Equipements	
m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	
Chapelle d'Huin			211				211					
Levier			586				586					
Septfontaines			153		6 192	6 360	153	1 110	3 221	2 971	3 139	
Villeneuve d'Amont			99				99					
Villers sous Chalamont	68	68	129	- 61			61					
Bians les Usiers			233				233					
Evillers			112				112					
Goux les Usiers			348		1 400	2 880	348	792	1 010	390	1 870	
Sombacour	55	55	153	- 98			98					
Gevresin			36		22 000	15 960		36	10 293	11 707	5 667	
Arc sous Montenot	100	74	71	3								

Bilan temporel des besoins et ressources selon les niveaux potentiels de production en situation de jour moyen en 2042

En 2022, en période de pointe, les sources des communes de Villers sous Chalamont et Sombacour se tarissent. Ces communes sont alimentées entièrement par leurs syndicats respectifs. Le même constat est relevé en 2042 avec les projections estimées.

La commune de Arc sous Montenot devient déficitaire, seule la capacité de stockage des réservoirs permet d'alimenter le village.

Le SED est conforme vis-à-vis des autorisations de prélèvement et toujours excédentaire vis-à-vis de la capacité des équipements à produire et transférer l'eau.

C'est également le cas du SIEHL alors que le SEBU est limite vis-à-vis des autorisations de prélèvements et qu'il ne pourra plus respecter les autorisations de prélèvements si celles-ci ne sont pas révisées. Une demande de révision de cette autorisation est en cours.

Commune	BILAN POINTE 2042											
	Bilan communes				Bilan Syndicat							
	Limite de prélèvement (DUP ou loi sur l'eau)	Volume réelement prélevé	Besoin Pointe 2042	Bilan ressource 2022	Limite de prélèvement (DUP ou loi sur l'eau)	Capacité (Equipements)	Consommation CCA800 - Syndicat		Consommation totale Syndicat	Bilan réglementaire	Bilan / Equipements	
m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	m³/j	
Chapelle d'Huin			241				241					
Levier			939				939					
Septfontaines			224		6 192	6 360	224	1 741	4 541	1 651	1 819	
Villeneuve d'Amont			132				132					
Villers sous Chalamont	68	-	205	205			205					
Bians les Usiers			345				345					
Evillers			211		1 400	2 880	211	1 237	1 531	131	1 349	
Goux les Usiers			480				480					
Sombacour	55	-	201	201			201					
Gevresin			64		22 000	15 960		64	14 410	7 590	1 550	
Arc sous Montenot	100	74	92	18								

Bilan temporel des besoins et ressources selon les niveaux potentiels de production en situation de jour de pointe en 2042

➤ Évolution des installations

Suite au schéma directeur d'alimentation en eau potable de la CCA800 réalisé en 2022-2023, un programme de travaux composé de 67 aménagements des réseaux de transports et distribution a été conçu et est en cours de réalisation. Voir Tableau synthétique pages suivantes.

Tableau synthétique des travaux prévus sur les réseaux d'eau potable de la CCA800

id	COMMUNE	LOCALISATION	PRIORITE	OBJECTIF	LONGUEUR	BRCHT	MONTANT
3	Arc-sous-Montenot	Rue Anatole Maillard, Rue de Frasne, Rue du Clos	1	Renouvellement conduites vétustes	1152	30	366 000,00 €
4	Arc-sous-Montenot	Rue du Geret	1	Renouvellement conduites vétustes	195	12	95 000,00 €
2	Arc-sous-Montenot	Conduite d'alimentation principale	2	Renouvellement conduites vétustes	536	1	144 000,00 €
66	Arc-sous-Montenot	Conduite adduction	2	Renouvellement conduites vétustes	4517	0	862 000,00 €
64	Arc-sous-Montenot	Rue de Villeneuve	2	Renouvellement conduites vétustes	395	16	164 000,00 €
6	Bians-les-Usiers	Rue du Couchant, Rue des Marronniers	1	Renouvellement conduites vétustes	502	20	199 000,00 €
7	Bians-les-Usiers	Rue des Trois Fontaines, Rue de la Chenove	1	Renouvellement conduites vétustes	927	39	360 000,00 €
8	Bians-les-Usiers	Rue des Trois Fontaines	1	Renouvellement conduites vétustes	1523	57	562 000,00 €
9	Bians-les-Usiers	Route du Val, Route du Moulin	1	Renouvellement conduites vétustes	419	14	146 000,00 €
10	Bians-les-Usiers	Route du Val, Rue du Coucou	1	Renouvellement conduites vétustes	554	20	203 000,00 €
11	Bians-les-Usiers	Rue de la Biroye, Rue du Clos de Vons	2	Renouvellement conduites vétustes	5	43	190 000,00 €
13	Bians-les-Usiers	Rue de la Biroye, Rue du Clos de Vons	2	Renouvellement conduites vétustes	778	43	338 000,00 €
12	Bians-les-Usiers	Conduite alimentation des fermes d'Evillers	3	Renouvellement conduites vétustes	2951	9	491 000,00 €
14	Chapelle d'Huin	Route de Pontarlier	1	Renouvellement conduites vétustes	630	12	207 000,00 €
21	Chapelle d'Huin	Hameau de la Chaux	1	Renouvellement conduites vétustes	55	2	45 000,00 €
15	Chapelle d'Huin	Conduites d'adduction et distribution principale du réservoir de Chapelle	1	Renouvellement conduites vétustes	1601	0	331 000,00 €
16	Chapelle d'Huin	Grande Rue	1	Renouvellement conduites vétustes	821	38	321 000,00 €
17	Chapelle d'Huin	Place de l'Ecole, Rue de la Mairie	1	Renouvellement conduites vétustes	531	20	188 000,00 €
20	Chapelle d'Huin	Rue du Chalet, Rue de l'Eglise	2	Renouvellement conduites vétustes	736	27	268 000,00 €
22	Chapelle d'Huin	Conduites des communaux de Chapelle d'Huin et du Souillot (pâtures)	2	Renouvellement conduites fuyardes	3460	0	527 000,00 €
18	Chapelle d'Huin	Rue du Château d'eau, Rue des Lilas, Rue des Roches	3	Renouvellement conduites vétustes	658	14	204 000,00 €
19	Chapelle d'Huin	Rue des Roches, Rue du Grand Bois	3	Renouvellement conduites vétustes	345	12	120 000,00 €
23	Evillers	Rue des Fords	1	Précédent SDAEP	250	3	79 000,00 €
27	Evillers	Interconnexion fermes Evillers	1	Sécurisation alimentation eau potable	909	4	215 000,00 €
24	Evillers	Rue des Fords	2	Renouvellement conduites fuyardes	357	9	133 000,00 €
25	Evillers	Grande Rue	3	Renouvellement conduites fuyardes	198	9	96 000,00 €
26	Evillers	Grande Rue	3	Renouvellement conduites fuyardes	297	11	126 000,00 €
29	Gevresin	Conduite d'alimentation principale	1	Renouvellement conduites vétustes	805	0	182 000,00 €
28	Gevresin	Rue du Centre, Rue de la Vieille Maison, Rue des Fontaines	2	Renouvellement conduites vétustes	1146	33	371 000,00 €
31	Goux-les-Usiers	Rue de la Fontaine, Rue du Vieux Goux, Rue des Châteaux d'eau	1	Renouvellement conduites vétustes	1108	32	371 000,00 €
33	Goux-les-Usiers	Rue de la Coinchette	1	Renouvellement conduites vétustes	369	10	129 000,00 €
34	Goux-les-Usiers	Rue Augustin Fauconnet	1	Précédent SDAEP	130	5	67 000,00 €
32	Goux-les-Usiers	Rue des Ecoles	2	Renouvellement conduites vétustes	454	16	165 000,00 €
30	Goux-les-Usiers	La Vrïne	1	Renouvellement conduites vétustes	2320	7	476 000,00 €
35	Levier	Rue de la Nue, Rue de la Gare	1	Renouvellement conduites vétustes	509	19	183 000,00 €
36	Levier	Rue de la Nue, Rue de Pontarlier	1	Renouvellement conduites vétustes	506	22	209 000,00 €
39	Levier	Rue de Salins, Rue du Moutet, Rue du Crêt, Place de l'Argillier	1	Renouvellement conduites vétustes	826	47	346 000,00 €
40	Levier	Rue de Salins, Rue des Mésanges	1	Renouvellement conduites vétustes	361	9	113 000,00 €
41	Levier	Rue Pasteur, Rue Notre Dame	1	Renouvellement conduites vétustes	733	29	267 000,00 €
42	Levier	Rue du Haut, Rue du Sausset	1	Renouvellement conduites vétustes	544	17	185 000,00 €
44	Levier	Rue Maurice Debois, Rue Gustave Courbet	1	Remplacement PVC<1980	417	22	178 000,00 €
38	Levier	Conduite d'alimentation principale	2	Renouvellement conduites vétustes	912	0	200 000,00 €
45	Levier	Rue de Champagnole	2	Renouvellement conduites vétustes	881	4	257 000,00 €
37	Levier	Rue de Pontarlier	3	Renouvellement conduites vétustes	641	9	194 000,00 €

43	Levier	Interconnexion SIEPA	1	Sécurisation alimentation eau potable	4302	0	1420000 (+1300 000€)
46	Septfontaines	Rue Sainte Victoire, Route d'Ormans	1	Renouvellement conduites vétustes	1192	39	420 000,00 €
49	Septfontaines	Rue du Stade, Rue du Parc, Rue Saint Nicolas	1	Renouvellement conduites vétustes	900	23	292 000,00 €
47	Septfontaines	Rue de Montezard, Route d'Ormans	2	Renouvellement conduites vétustes	878	20	289 000,00 €
48	Septfontaines	Route de Champ Nuez et d'Ormans	3	Renouvellement conduites vétustes	506	7	184 000,00 €
51	Sombacour	Rue de l'Eglise, Rue du Grand Clos	1	Renouvellement conduites vétustes	834	34	306 000,00 €
52	Sombacour	Rue de Mivilles, Rue de Maltrou	1	Renouvellement conduites vétustes	670	37	294 000,00 €
53	Sombacour	Grande Rue, Rue de la Craye	1	Renouvellement conduites vétustes	409	15	173 000,00 €
50	Sombacour	Conduite d'alimentation principale	2	Renouvellement conduites vétustes	372	1	97 000,00 €
67	Sombacour	Conduite adduction	2	Renouvellement conduites vétustes	1027	0	213 000,00 €
54	Sombacour	Rue du Perron, Rue du Brillet	2	Renouvellement conduites vétustes	684	26	246 000,00 €
56	Villeneuve-d'Amont	Grande Rue, Rue de l'Abreuvoir	1	Renouvellement conduites vétustes	589	10	177 000,00 €
57	Villeneuve-d'Amont	Rue des Tours	2	Renouvellement conduites vétustes	505	8	148 000,00 €
58	Villeneuve-d'Amont	Rue de Yoche	2	Renouvellement conduites vétustes	25	1	19 000,00 €
60	Villers-sous-Chalamont	Rue des Planchettes	2	Précédent SDAEP	0	13	60 000,00 €
61	Villers-sous-Chalamont	Rue de Montorge	2	Précédent SDAEP	0	7	38 000,00 €
62	Villers-sous-Chalamont	Grande Rue	2	Précédent SDAEP	0	12	56 000,00 €
63	Villers-sous-Chalamont	Adduction Villers-Sous-Chalamont (depuis lac)	2	Renouvellement conduites vétustes	1804	0	347 000,00 €
64	Villers-sous-Chalamont	Adduction Villers-Sous-Chalamont (depuis perte)	2	Renouvellement conduites vétustes	1914	0	378 000,00 €
59	Villers-sous-Chalamont	Interconnexion Arc-sous-Montenot	1	Sécurisation alimentation eau potable	2750	0	462 000,00 €

L'ASSAINISSEMENT SUR LA CCA800

Sources : *Communautés de Communes*

Naldeo - Diagnostic des systèmes d'assainissement de la CCA800- 2023

➤ Assainissement eaux usées.

L'assainissement collectif est une compétence communale pour Levier, Arc-sous-Montenot, Villeneuve d'Amont et Villers sous Chalamont.

Val d'Usier dispose de sa propre station, géré par le SACTOM des Usiers.

Evillers, Septfontaines et Chapelle d'Huin sont raccordées sur la station d'épuration du Syndicat de la Bouvière.

Enfin, la commune de Gevresin est entièrement en assainissement non collectif.

Une étude est en cours pour le transfert de la compétence à la communauté de communes pour l'ensemble de son territoire.

L'assainissement eaux usées non collectif (assainissement à la parcelle) est une compétence de la Communautés de Communes Altitude 800, qu'elle exerce via son Service Publique d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Les propriétaires sont responsables de la conception, de la réalisation et de l'entretien de leur système d'assainissement. Le SPANC a en charge le contrôle de ces différentes phases.

↳ Ouvrages d'assainissement.

Le tableau ci-dessous présente les ouvrages d'assainissement existant sur le territoire de la CCA800 :

Source : Naldeo – Diagnostic des systèmes d'assainissement – Phase 1 – 14/08/2019

COMMUNE	Type de réseau		Traitement	ANC	Remarques
	Unitaire	Séparatif			
Goux les Usiers		100%	Station intercommunale du Val d'Usiers 3400 EH (mise en service en 1982)		Etude en cours pour renouvellement de la STEP
Bians-les-Usiers	7%	93%		5	
Sombacour		100%		5	
Chapelle d'Huin	17%	83%	Station intercommunale de le Bouvière 2300 EH (mise en service 2008)	3 sur le village et maisons dans les écarts	
Evillers		100%			
Septfontaine	11%	89%		6	
Levier	56%	44%	Boue Activée de 3150 EH (mise en service en 1988)		Station dégradée arrivant en limite de capacité : le renouvellement est à programmer
Labergement du Navois	43%	57%	filtre à sable	3	
Arc-sous-Montenot	38%	62%	Lagune de 220 EH (mise en service 2005)	3	Système de traitement inadapté pour respecter les normes de rejet
Villeneuve d'Amont		100%	Boue Activée de 610 EH (mise en service 2007)	11	
Villers sous Chalamont		100%	Boue Activée de 600 EH (mise en service 2006)		Passage de la STEP à 970 EH prochainement

Les ANC recensés dans le tableau sont ceux pouvant être raccordés sur le réseau collectif.

Des modifications ont déjà eu lieu suite au schéma directeur de 2019 :

Le Val d'Usiers dispose d'une station d'épuration neuve datant de 2022 et de capacité 3500 EH.

La station d'épuration de Villers-sous-Chalamont a fait l'objet d'une extension à 970 EH en 2023.

Le projet de nouvelle station à Levier est en cours (2023). Le bureau d'étude Berest a été choisi pour la maîtrise d'œuvre et a dimensionné une station de 4370 EH.

↳ Assainissement autonome.

190 installations ANC sont recensées sur le territoire de la CCA800 :

- o Arc sous Montenot = 3
- o Bians les Usiers = 40
- o Chapelle d'Huin = 11
- o Evillers = 7
- o Gevresin = 55
- o Goux les Usiers = 9
- o Levier = 36
- o Septfontaines = 3
- o Sombacour = 4
- o Villeneuve d'Amont = 11
- o Villers sous Chalamont = 5

En mai 2018, 127 contrôles ont été réalisés (voir tableau ci-dessous). Ils ont montré qu'à l'époque toutes les installations étaient non conformes.

Commune	Nombre installation à visiter	Installation conforme	Installation présentant des défauts	Absence d'installation	Installation non conforme SANS RISQUES sanitaires et/ou environnementaux	Installation non conforme AVEC RISQUES sanitaires et/ou environnementaux
ARC-SOUS-MONTENOT	3	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00
BIANS-LES-USIERS	40	0,00	0,00	0,00	2,00	19,00
CHAPPELLE-D'HUIN	11	0,00	0,00	0,00	5,00	3,00
EVILLERS	7	0,00	0,00	0,00	5,00	2,00
GEVRESIN	55	0,00	0,00	0,00	8,00	30,00
GOUX-LES-USIERS	9	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
LEVIER	36	0,00	0,00	0,00	13,00	14,00
SEPTFONTAINES	3	0,00	0,00	0,00	2,00	1,00
SOMBACOUR	4	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
VILLENEUVE-D'AMONT	11	0,00	0,00	0,00	1,00	5,00
VILLERS-SOUS-CHALAMONT	5	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00
TOTAL	190	0,00	0,00	0,00	45,00	82,00

➤ **Evolution prévisible des systèmes d'assainissement.**

Suite à l'étude de Naldeo, un programme de travaux a été défini sur les ouvrages d'assainissement collectif. 24 actions différentes sont prévues sur 8 communes. Il s'agit essentiellement de la mise en séparatif de tronçons actuellement en unitaire et la réfection des canalisations existantes en mauvais état. Les travaux ont déjà été en partie réalisés (notamment l'extension de la STEP de Villers).

Il est aussi prévu le renouvellement des stations d'épuration à Levier et d'Arc-sous-Montenot d'ici 2025.

➤ Zonage d'assainissement.

Les secteurs d'assainissement collectifs ont fait l'objet d'un zonage réglementaire sur toutes les communes concernées (voir tableau page suivante).

On notera cependant que ces zonages sont anciens (20 ans) et qu'ils ne sont pas cohérents avec les nouvelles zones constructibles définies par le nouveau Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Des études sont cependant prévues dans la suite de l'étude diagnostic des systèmes d'assainissement.

Commune	Zonage assainissement auteurs et années de réalisation
Arc sous Montenot	DDE/Beture Cerec 2003
Bians les Usiers	DDE/Beture Cerec 2003
Chapelle d'Huin	DDE/Beture Cerec 2004
Evillers	DDE/Beture Cerec 2003
Goux les Usiers	DDE/Beture Cerec 2004
Levier	Initiative A&D 2004
Levier Labergement	Poyry 2009
Septfontaines	2001
Sombacour	DDE/Beture Cerec 2003
Villeneuve d'Amont	DDE/Beture Cerec 2003
Villers sous Chalamont	DDE/Beture Cerec 2004

La commune de Gevresin est intégralement en assainissement autonome et n'a pas de zonage d'assainissement.

➤ Adaptation des systèmes d'assainissement aux hausses de populations

Commune	Traitement	Capacité épuratoire STEP	Charge maximale en entrée	Conformité (2022)	Hausse population attendue	Conclusions incidences PLUi
Bians-les-Usiers	SACTOM du Val-d'Usiers	Données 2022 : 3 500 EH	Données 2022 : 2 432 EH	Equipement conforme Performance non conforme	294 EH	La hausse de la population attendue au niveau du secteur du Val-d'Usiers est absorbable par le SACTOM : la charge maximale d'ici à 2037 devrait passer à 2 726 EH, ce qui est en deçà de la capacité épuratoire de la STEP (3 500 EH). Le syndicat devra cependant engager des travaux afin de rendre conforme la performance de la STEP.
Goux-les-Usiers						
Sombacour						
Chapelle-d'Huin	SIVU de la Bouvière	Données 2022 : 2 300 EH	Données 2022 : 1 463 EH	Equipement et performance conformes	353 EH	La hausse de la population attendue au niveau des villages sera absorbable pour la plupart des STEP, en particulier au niveau des communes gérées par le SIVU de la Bouvière. Villers-sous-Chalamont doit quant à elle engager des travaux afin de rendre conforme l'équipement et la performance de la structure : la nouvelle station de Villers-sous-Chalamont a été mise en service en 2023 et doit avoir solutionner cette problématique. Dans le cas de la commune de Villeneuve-d'Amont, la charge maximale en entrée est déjà excédentaire. La commune devra effectuer des travaux avant d'envisager l'accueil de nouveaux habitants.
Evillers						
Septfontaines						
Villers-sous-Chalamont	Stations d'épuration communales	Données 2022 : 600 EH	Données 2022 : 514 EH	Equipement et performance non conformes	413 EH	Dans le cas de la STEP de Levier, la charge maximale en entrée est déjà excédentaire. La hausse de la population attendue au niveau de Levier et de Labergement-du-Navois n'est actuellement pas absorbable par les STEP. Cependant, le projet de renouvellement de la STEP est en cours, et est dimensionnée à 4370 EH, ce qui est suffisant pour absorber la hausse de la population.
Arc-sous-Montenot		Données 2022 : 220 EH	Données 2022 : 121 EH	Equipement et performance conformes		
Villeneuve-d'Amont		Données 2022 : 610 EH	Données 2022 : 999 EH	Equipement et performance conformes		
Levier		Données 2022 : 3 150 EH	Données 2022 : 3 513 EH	Equipement et performance conformes		
Labergement-du-Navois (Levier)		Données 2022 : 120 EH	Données 2022 : 80 EH	Equipement et performance conformes		